



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

DOSSIER DE PRESSE

Plan de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée

lundi 18 novembre à 11h30

La lutte contre les cambriolages est une priorité du Ministre de l'intérieur, affirmée par le lancement du plan national de lutte contre les cambriolages le 25 septembre 2013.

Le préfet de l'Hérault, le Procureur de la République de Montpellier et le Procureur de la République de Béziers présentent le lundi 18 novembre leur plan d'action pour l'Hérault.

Ce plan s'appuie sur une évaluation fine des mesures prises ces dernières années pour lutter contre les cambriolages et les vols à main armée, qui a permis d'établir un état des lieux de la délinquance locale. Il expose les actions à mettre en œuvre par les forces de police et de gendarmerie pour lutter contre ce phénomène.

Lutte contre les cambriolages

Etat des lieux

L'évolution du nombre de vols par effraction entre 2008 et 2012 permet de mesurer les effets de ces mesures : au total, **les cambriolages ont diminué de 3,2%** ; **les atteintes aux locaux industriels et commerciaux ont diminué de 38,6%**. Au contraire, les vols par effraction dans les lieux d'habitation accusent une hausse progressive de 9,2%.

L'année 2013 se caractérise par une augmentation globale du nombre de cambriolages. Pendant la période du 1^{er} janvier au 15 octobre 2013, **le nombre de cambriolages a augmenté de 5,2% par rapport à 2012**, portant le nombre de vols par effraction à 6 758.

Faits constatés du 1er janvier au 15 octobre	Total 34		
	2012	2013	Evolution
VOLS AVEC EFFRACTION	6422	6758	+ 5,2%
Lieux d'habitation (résidences principales et secondaires)	4740	4785	+ 0,9%
Locaux industriels et commerciaux	790	950	+ 20,3%
Autres lieux	892	1023	+ 14,7%

Si le nombre de cambriolages dans les lieux d'habitation n'a connu qu'une hausse limitée (+ 45 entre 2012 et 2013, soit une hausse de 0,9%), **l'augmentation des vols par effraction s'est concentrée sur les locaux industriels et commerciaux (+ 20,3%) et les autres lieux (+14,7%)**. Cependant, les cambriolages dans les lieux d'habitation représentent toujours plus de 2/3 des cambriolages totaux (70,8%).

Les cambriolages sont concentrés dans les zones les plus densément peuplées du département : les agglomérations de Montpellier, du Bassin de Thau (Sète et Agde) et de Béziers ainsi que leurs alentours sont particulièrement touchés par ce type de délinquance. Toutefois, on peut observer une évolution très différenciée des cambriolages

selon les agglomérations : les cambriolages ont accusé une baisse significative dans les agglomérations de Béziers (-27,5%) et d'Agde (-11%) pour l'année 2013, mais sont en hausse à Sète (+37%) et à Montpellier (+1,3%). Enfin, le désenclavement de Lodève et de Clermont-L'hérault par les nouvelles dessertes autoroutières a accentué la délinquance itinérante dans ces agglomérations.

Le mode opératoire le plus courant repose sur l'effraction simple des ouvrants : les auteurs ciblent des secteurs et frappent aléatoirement en fonction des opportunités rencontrées. De plus, lors de la période estivale, il est fréquent que les auteurs s'introduisent dans les habitations en présence des habitants par les portes et fenêtres laissées ouvertes.

La part des mineurs dans les vols par effraction est en très forte augmentation : pour la CSP de Montpellier, la part des mineurs dans les mis en cause pour cambriolage s'élève à 35,6% des mis en cause entre le 1^{er} janvier et le 15 octobre 2013, soit une augmentation de 4 points par rapport à 2012. Les mis en cause proviennent souvent des quartiers sensibles des agglomérations. Enfin, un phénomène nouveau a été identifié à Montpellier, consistant en l'arrivée par train de délinquants originaires de la région parisienne qui restent quelques jours dans le département avant de repartir.

Un engagement fort depuis 2009

Depuis 2009, les forces de sécurité ont adopté différentes mesures afin de lutter plus efficacement contre les atteintes aux biens :

- la création d'une cellule anti-cambriolage conjointe police-gendarmerie pour renforcer les moyens et la coopération des forces de sécurité
- l'intervention de la police technique et scientifique a été systématisée
- la mise en œuvre de la participation citoyenne dans 19 communes de l'Hérault qui permet d'associer les résidents à la sécurité de leur quartier.
- la prolongation de l'opération Tranquillité Vacances à toutes les vacances scolaires
- la création de l'application pour smartphone *Stopcambriolage*, une première au niveau national, qui permet de sensibiliser plus largement à cette problématique
- l'organisation de réunions d'information et envoi d'alertes par SMS pour les commerçants, "porte à porte" avec distribution de flyers et intensification des opérations de communication

Contrairement aux très fortes hausses constatées au niveau national, l'étude de la délinquance en matière de cambriolages témoigne de l'efficacité des mesures prises dans l'Hérault, même si cette tendance reste à confirmer, en particulier, une **vigilance particulière doit être portée à l'évolution des vols avec effraction dans les lieux d'habitation.**

Zoom sur...la prévention des cambriolages dans les commerces de proximité

Nombre de commerçants éprouvent des difficultés à exercer sereinement leur activité en raison de l'agressivité croissante des clients, des vols à l'étalage voire, parfois, des vols avec violences.

C'est dans ce contexte et dans le cadre du plan anti vols à main armée que les services de Police et de Gendarmerie organisent depuis 2012 des journées de sensibilisation adaptées aux problématiques des commerçants : conduite à tenir, gestion de l'agressivité et méthodes d'appréhension des situations conflictuelles sont abordés sous forme de jeux de rôle au cours d'une journée de sensibilisation ouverte aux buralistes de l'Hérault.

Basée sur l'interaction, les séances doivent permettre aux commerçants d'acquérir des réflexes permettant de contribuer à faire avancer l'enquête.

Ces formations visent notamment les commerces les plus exposés (bureaux de tabac, bijouteries, boutiques d'optique et de luxe, pharmacies) mais sont proposées aux autres commerçants volontaires.

Il s'agit également de présenter aux participants des méthodes simples qui peuvent aider le travail des enquêteurs en cas de vol. Ces formations sont aussi l'occasion d'effectuer un diagnostic de sécurité d'un commerce en temps réel.

Ces actions communes à la police et la gendarmerie sont conduites en partenariat avec les trois CCI de l'Hérault. Deux formations sont déjà programmées : à Lespignan le 21 novembre, et à Montpellier le 26 novembre.



Plan d'action

Dans le prolongement du travail mené par la cellule anti-cambriolages police-gendarmerie, des équipes dédiées à la lutte contre le cambriolage ont été créées ou vont l'être très prochainement :

En outre, les attributions de ces groupes sont appelées à s'élargir :

- information régulière du parquet est prévue afin de sensibiliser les magistrats à l'évolution de ce type de délinquance ;
- réalisation d'une cartographie spécialisée de la commission des vols avec effraction diffusée dans toutes les unités de terrains;
- diffusion de l'identification des auteurs pour accroître les chances d'interpellation ;
- efforts d'investigation concernant le recel approfondis, et contrôle systématique des revendeurs d'or et d'objets.

1. Renforcement de la surveillance sur la voie publique

La direction départementale de la sécurité publique ainsi que le groupement de gendarmerie préconisent un renforcement de la présence visible des forces de sécurité dans les communes et secteurs les plus touchés par la délinquance.

Le groupement de gendarmerie entend également mener des opérations anti-délinquance, qui présentent un fort caractère dissuasif, en coordination avec les services de police sur les zones limitrophes avec l'appui des cinq véhicules *lecture automatisée de plaques d'immatriculation (LAPI)* en service dans le groupement.

2. Développement de partenariats avec la société civile

Les forces de police et de gendarmerie vont renforcer leurs partenariats avec les trois chambres de commerce de d'industrie ainsi qu'avec la chambre des métiers et de l'artisanat du département pour l'information et la sensibilisation des commerçants et artisans aux problématiques et modes opératoires des vols par effraction.

Un travail de sensibilisation sera également mené au profit de la population et en partenariat avec elle. Il est prévu un renforcement du dispositif des voisins vigilants, l'organisation de réunions d'information publiques, et un travail de communication auprès des médias locaux pour diffuser des messages de prévention.

Enfin, une coopération avec les centres de supervision urbaine (CSU) des villes équipées d'équipements de vidéosurveillance contribuera à la détection des cambriolages.

Lutte contre les vols à main armée

Etat des lieux

Les fêtes de fin d'année sont une période propice à la recrudescence des vols à main armée dans les commerces qui brassent d'importantes sommes d'argent ou qui disposent de produits de luxe.

Les vols à main armée sont en légère augmentation dans le département, on en dénombre 80 au 1er octobre 2013 contre 74 en 2012, soit une augmentation de 8,4%. Concentrés plus particulièrement sur la zone de Montpellier, les VAMA sont le fait d'équipes organisées quand la cible est une grande surface ou une galerie commerciale.

Plan d'action

Afin de lutter contre ce phénomène, les forces de l'ordre ont prévu de mettre en œuvre un plan local en 4 volets :

1. Renseignement et sensibilisation

Des contacts seront systématiquement avec tous les responsables des établissements considérés comme les plus exposés aux menaces, tels que les exploitants de parfumerie, les bijoutiers, les débitants de tabac, les magasins de luxe. L'objectif est de définir avec eux les mesures à caractère opérationnel à prendre : mesures préventives, remontées d'informations, procédure d'alerte et conduite à tenir.

Des réunions d'information seront organisées avec l'appui des référents sûreté prévention à l'usage des directeurs des centres commerciaux et les commerçants des magasins implantés dans les ZAC afin de renforcer les modalités de leur sécurité, rappeler les bonnes pratiques en matière de sûreté consignes de sécurité et l'intérêt de vérifier les équipements de vidéo-protection. Un effort particulier sera opéré sur la ZSP de Lunel – Mauguio qui concentre plus de commerces que les deux autres ZSP.

Une communication dynamique sera mise en place par le biais de diffusion de plaquettes, de messages et de spots radiophoniques à l'attention des usagers et des commerçants et l'activation du dispositif d'alerte via les SMS gérés par les CCI du département.

2. Renforcement de la surveillance de la voie publique

La visibilité des forces de l'ordre sera accrue par l'intensification des rondes et patrouilles dans les principaux centres commerciaux. Des effectifs patrouilleront aux abords des commerces à risque, parfois en civil ou en moto pour les établissements les plus sensibles.

Des opérations de contrôle anti-délinquance en milieu de journée, avec ouverture des coffres de voiture, effectuées sous réquisitions des procureurs de la République, seront mises en œuvre sur les ZAC et les zones industrielles. Ces contrôles de zone seront

menés de manière coordonnée entre la police et la gendarmerie mais également avec le département du Gard pour les ZSP de Lunel-Mauguio et de Vauvert. A cette occasion, les deux roues feront l'objet d'une surveillance particulière. L'utilisation d'un ou plusieurs véhicules LAPI sera systématisée ainsi que des véhicules banalisés.

3. En cas de VAMA

Les informations relatives à un vol à main armée commis seront diffusées sans délai, pour un éventuel déclenchement du plan Epervier* et une demande d'appui aérien.

4. Elucidation des vols à main armée

L'engagement des spécialistes de la police technique et scientifique sera systématisé. En complément des groupes spécialisés forces de l'ordre chargées des enquêtes, la sûreté départementale de la police nationale et le pôle judiciaire de l'Etat-major du groupement seront chargés de faciliter le suivi des phénomènes et d'identification des équipes.

Ces deux services qui coopèrent déjà étroitement par le biais des cellules anti-cambriolages déjà existantes seront chargés de mettre en place et d'actualiser une cartographie spécialisée des vols à main armée dans le département.

* Opération qui vise à quadriller, compartimenter et cloisonner un périmètre donné afin de favoriser la localisation et l'interception d'un ou plusieurs suspects.